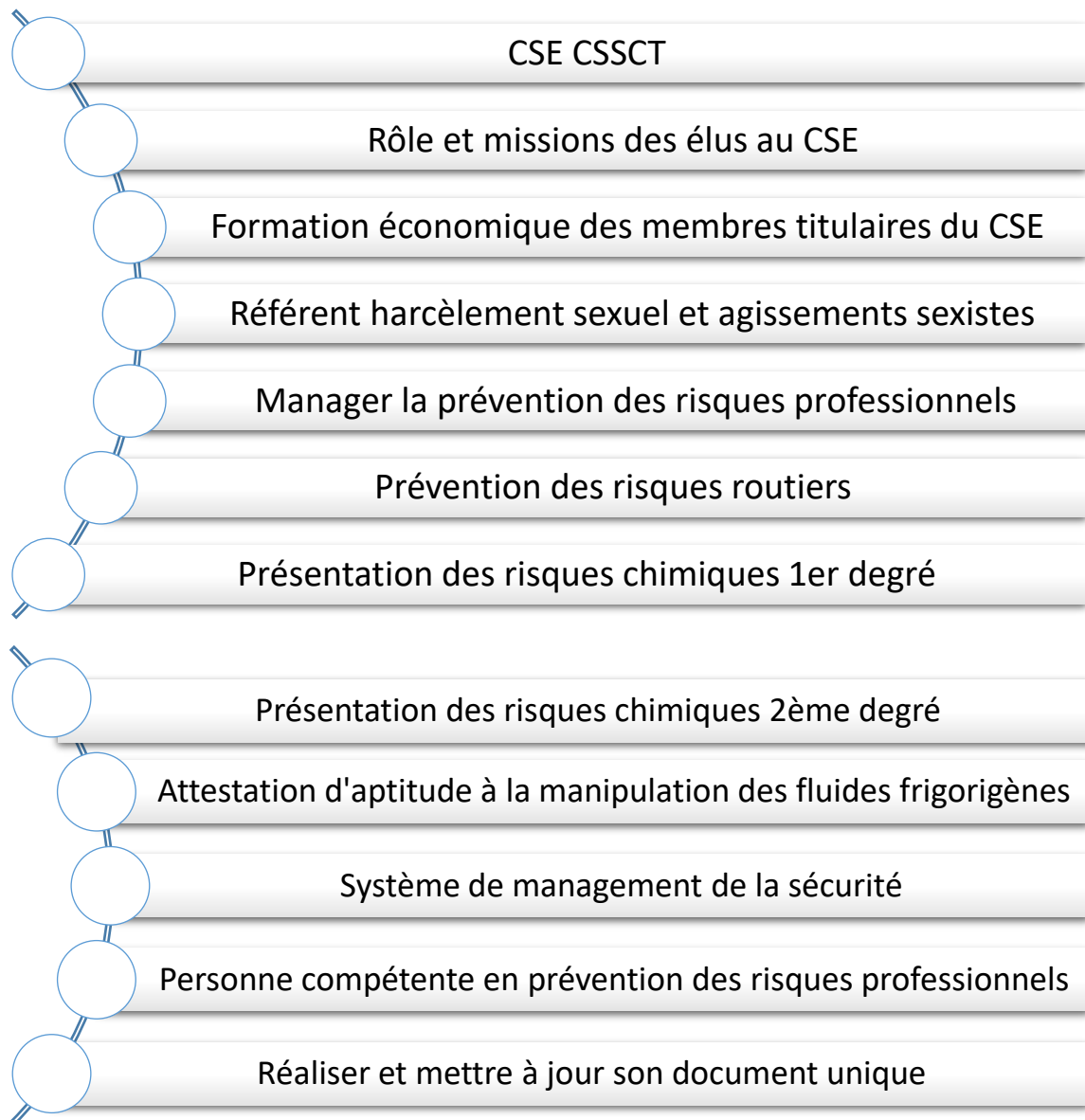


DOMAINE « GESTION DE LA PREVENTION »



CONSULTEZ EN DETAIL LES PROGRAMMES



CSE CSSCT – PROGRAMME REGLEMENTAIRE

OBJECTIFS :

Etre capable de promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise et réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

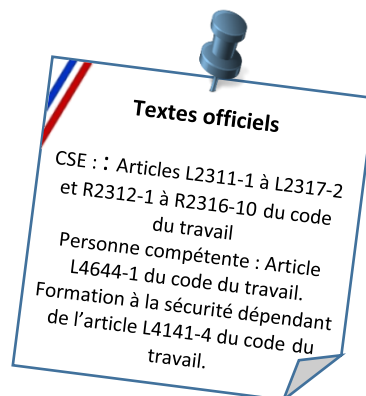
PROGRAMME :

ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

- ♦ Présenter la formation SSCT des représentants du personnel au CSE.
- ♦ Expliquer le fonctionnement du CSE pour sa mission en SSCT.
- ♦ Définir les dispositions particulières en fonction du nombre de salariés, ordre du jour des réunions, délibérations, procès-verbal, commissions CSE, subventions de fonctionnement.
- ♦ Rappeler les responsabilités pénales en santé et la sécurité au travail.
- ♦ Connaître les Acteurs de la prévention internes et externes.
- ♦ Associer les principes généraux, droit d'alerte et de retrait, formations obligatoires...
- ♦ Présenter les documents à disposition / auxquels le CSE contribue.
- ♦ Différencier les acteurs et les familles de risques professionnels.
- ♦ Lister les missions du CSE en matière de SSCT : inspection des lieux de travail, analyse des situations de travail.
- ♦ Procéder aux études ergonomiques des postes.
- ♦ Concourir aux enquêtes suite à maladie professionnelle ou accident de travail.

ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- ♦ Exploiter la documentation SSCT.
- ♦ Analyser des accidents de travail (arbre des causes).
- ♦ Mesurer et prévenir les risques sur poste de travail.



Public : Membre du CSE - Chefs d'établissement - Personnes compétentes désignées par l'employeur pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels dans l'entreprise - Responsables RH - Responsables hygiène, sécurité et conditions de travail

Pré requis : aucun

Modalités pédagogiques :
Supports d'animation pédagogique standardisés

Moyen d'encadrement :
L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :
Mise en situation

Validation :
Certificat de réalisation et attestation des acquis

ORGANISATION

Durée : de 3 à 5 jours

Mandat initial : 5 jours pour toutes les tailles d'entreprise

Mandat renouvelé :
3 jours pour les entreprises de -300 salariés
5 jours pour les entreprises de + 300 salariés

Conditions tarifaires : nous contacter ou consultable : <https://www.facmetiers91.fr/formation-continue/les-formations/>

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription
→ 01 60 79 74 21
→ formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITE

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

ROLE ET MISSION DES ELUS AU CSE

OBJECTIFS :

Exercer avec efficacité les missions inhérentes au CSE ne faisant pas partie de la formation SSCT réglementaire : présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives, mettre en place les veilles légales, saisir l'inspection du travail, assurer l'expression collective des salariés, maîtriser les informations et consultations diverses, comprendre le rôle et le contenu de la BDES et l'exploiter, accompagner les salariés, jouer pleinement son rôle lié aux Activités Socio-Culturelles

PROGRAMME :

Exercer avec efficacité les missions - hors SSCT- du Comité Social et Économique dans les entreprises de 50 à 299 salariés

- Présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives relatives à la réglementation du travail
- Mettre en place la veille relative à l'application du Code du travail et des autres dispositions légales (protection sociale...) ainsi que celle relative à l'application des conventions et accords applicables dans l'entreprise
- Saisir l'inspection du travail des plaintes et observations visant l'application des dispositions légales
- Assurer l'expression collective des salariés
- Maîtriser les informations et consultations ponctuelles et récurrentes économiques et sociales du CSE
- Comprendre le rôle et le contenu de la BDES, l'exploiter
- Accompagner les salariés lors d'un entretien préalable à une éventuelle sanction

Jouer pleinement son rôle lié aux Activités Socio-Culturelles du CSE

- Définition des ASC
- Les cas de discrimination à éviter
- Comment choisir une ASC –critères d'attributions
- Les prestataires pour les ASC et leurs financements
- Les contrôles URSAFF auprès du CSE

Public : Membres du CSE

Pré requis : aucun

Modalités pédagogiques :

Méthodes actives et participatives s'appuyant sur le niveau des stagiaires, les spécificités de l'entreprise et les situations rencontrées ou susceptibles d'être vécues par les stagiaires. Apports juridiques et conseils pratiques.

Etudes de cas : rédaction de réclamations, analyse détaillée des informations et consultations du CSE, déroulé complet d'une consultation « Type » du CSE
Chaque stagiaire reçoit un support de formation

Moyen d'encadrement :

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :

Mise en situation

Validation :

Certificat de réalisation et attestation des acquis

ORGANISATION

Durée : nous contacter

Conditions tarifaires : nous contacter

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITE

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

FORMATION ECONOMIQUE DES MEMBRES TITULAIRES DU CSE – PROGRAMME REGLEMENTAIRE

OBJECTIFS :

Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE, utiliser le compte de résultat, le bilan et toutes les informations économiques dont la BDES pour agir, connaître et utiliser les marges de manœuvre du CSE en cas de modification de la situation économique de l'entreprise, maîtriser les différents dispositifs d'épargne salariale

PROGRAMME :

Connaître l'organisation de l'entreprise

- Les différentes formes juridiques des sociétés et leurs règles de fonctionnement
- Les obligations d'information du CSE qui en découlent

Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE

- Composition du CSE, rôle et statut des membres
- Commissions obligatoires
- Règlement intérieur

Utiliser le compte de résultat pour comprendre la situation économique de l'entreprise

- Comprendre la logique du compte de résultat et de la marge brute
- Analyser leur évolution et le positionnement de l'entreprise sur son marché
- Examiner et interpréter les différents soldes du compte de résultat

Comprendre le bilan pour évaluer la solidité financière de l'entreprise

- Connaître les postes du bilan
- Différencier capitaux propres et capitaux permanents
- Apprécier le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement
- Identifier les différentes sources de financement et leur impact

Se repérer dans la lecture des comptes consolidés

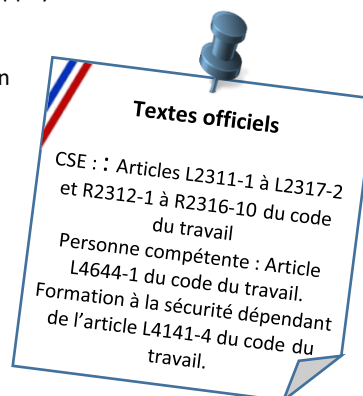
- La notion de groupe de sociétés
- Comprendre la signification économique et financière de la consolidation
- Connaître les méthodes de consolidation et leur impact sur les comptes

Connaître et utiliser les marges de manœuvre du CSE en cas de modification de la situation économique de l'entreprise

- Consultation sur les orientations stratégiques : s'appuyer sur la Base de Données Économiques et Sociales (BDES)
- Organisation, fusion, fermeture d'établissement
- Rôle du CSE en cas de redressement ou liquidation judiciaire
- PSE : les points de vigilance

Maîtriser les différents dispositifs d'épargne salariale

- Participation, intéressement, P.E.E, PERCO



Public : Membres titulaires du CSE

Pré requis : aucun

Modalités pédagogiques :

Méthodes actives et participatives s'appuyant sur le niveau des stagiaires, les spécificités de l'entreprise et les situations rencontrées ou susceptibles d'être vécues par les stagiaires. Etudes de cas, analyse et commentaires de situations comptables et financières d'entreprise

Moyen d'encadrement :

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :

Mise en situation

Validation :

Certificat de réalisation et attestation des acquis

ORGANISATION

Durée : 5 jours maximum

Conditions tarifaires : nous contacter ou consultable : <https://www.facmetiers91.fr/formation-continue/les-formations/>

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITE

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

OBJECTIFS :

Identifier les mécanismes du harcèlement sexuel et des agissements sexistes, accueillir un signalement et évaluer la matérialité des faits, réaliser une enquête suite à un signalement, identifier tous les acteurs de santé et savoir guider les salariés concernés, prendre sa place au sein de la prévention du harcèlement sexuel

PROGRAMME :

Introduction

- Évolution de la loi sous l'effet de l'actualité, la dénonciation des faits de harcèlement sexuel et des agissements sexistes

Que recouvrent les phénomènes de harcèlement sexuel ?

- Parmi les risques psychosociaux, la place particulière des violences au travail
- Définition des concepts d'agissement sexiste, de harcèlement sexuel et d'agression
- Le cadre légal et le risque juridique

Identifier les cas de harcèlement sexuel

- Distinction entre séduction et harcèlement sexuel
- État de situations rencontrées dans les jurisprudences
- Les impacts pour les conditions de travail, pour le collectif et pour la victime

Accueillir et agir en cas de harcèlement avéré

- Quel référent êtes-vous ? Questionnaire de positionnement
- L'entretien d'écoute active pour accueillir le signalement d'une victime
- Mener l'étude de la matérialité des faits et les mesures conservatoires possibles
- Réaliser une enquête
- L'élaboration d'un plan d'actions

Intégrer le harcèlement sexuel à la prévention

- De la prévention du HS à la prévention des RPS
- Panel de mesures préventives en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- L'articulation de l'ensemble des acteurs internes et externes de la prévention
- Les rôles respectifs de la Direction et du CSE

Public : Référent HS et agissements sexistes désigné par le CSE ou nommé par l'employeur - Directeur et Responsable Ressources Humaines - Membre du CSE

Pré requis : aucun

Modalités pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et méthodologiques ; exercices pratiques : étude de jurisprudences en matière de harcèlement sexuel ; jeu de rôle : l'entretien d'accueil d'une personne qui se plaint de harcèlement

Moyen d'encadrement :

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :

Mise en situation

Validation :

Certificat de réalisation et attestation des acquis

ORGANISATION

Durée : 1 jour

Conditions tarifaires : nous contacter ou consultable : <https://www.facmetiers91.fr/formation-continue/les-formations/>

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITE

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

MANAGER LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

OBJECTIFS :

Élaborer un plan de prévention des risques professionnels pour les responsables d'entreprise : appréhender la prévention des risques dans l'esprit des institutions et ses notions fondamentales, connaître les rôles et prérogatives des membres du CSE quant à la prévention, analyser les risques et les accidents, tester la pertinence d'élaborer un plan de prévention, élaborer un plan global de prévention

PROGRAMME :

Appréhender la prévention des risques dans l'esprit des institutions

- Explication et commentaire de la demande des pouvoirs publics en matière de prévention des risques professionnels

Connaître les notions fondamentales

- Définitions fondamentales en référence aux normes européennes notamment NF EN 292-1 de décembre 1991, NF EN 292-2 de décembre 1991, NF EN 292-2/A1 de juin 1995 et NF EN 1050 de janvier 1997
- Les principaux acteurs de la prévention, les ressources et appuis disponibles pour les responsables en entreprise

Connaître les rôles et prérogatives des membres du CSE quant à la prévention

- Santé, sécurité et conditions de travail
- Missions du CSE en matière de SSCT
- Documents à disposition ou auxquels le CSE contribue

Analyser les risques et les accidents

- Analyser les risques, les accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles avec les critères et outils pertinents
- Exprimer, lire et comparer efficacement ses propres statistiques ; exemple d'absence d'historique d'accidents, petit nombre d'accidents ou faible gravité à ne pas considérer comme une présomption automatique de risques faibles

Mettre en œuvre des outils pour tester la pertinence d'élaborer un plan de prévention

- Un questionnaire simple sera remis aux participants, leur permettant en quelques questions clés de se situer par rapport à la mobilisation de leur entreprise sur la question de la prévention

Elaborer un plan global de prévention

- Comment établir un plan global en collaboration avec les IRP (Institutions Représentatives du Personnel), la ligne hiérarchique et les services (interne et externe) de prévention et de protection au travail

Public : Responsables des ressources humaines, sécurité et responsables opérationnels

Pré requis : aucun

Modalités pédagogiques :

Exposé sur la réglementation. Outils d'autodiagnostic sur le management de la prévention. Échange sur la faisabilité de la mise en place d'un plan de prévention

Moyen d'encadrement :

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :

Mise en situation

Validation :

Certificat de réalisation et attestation des acquis

ORGANISATION

Durée : nous contacter

Conditions tarifaires : nous contacter

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITE

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

PREVENTION DES RISQUES ROUTIERS EN ENTREPRISE

OBJECTIFS :

Identifier et prévenir les situations à risques, utiliser son véhicule dans les meilleures conditions de sécurité pour l'ensemble des usagers

PROGRAMME :

Enseignement théorique

- Prévention des situations à risques.
- Réglementations.
- Responsabilités.
- Enjeux économiques.
- Utilisation d'un véhicule professionnel.
- Facteurs aggravants.
- Analyse de l'évitabilité.
- Gestion et utilisation des documents.
- Secours aux accidentés de la route.

Enseignement pratique

- Analyse de sinistres.
- Initiation aux gestes de premiers secours sur la route

Public : toute personne amenée, dans le cadre de ses fonctions, à utiliser un véhicule motorisé

Pré requis : Etre titulaire du permis de conduire

Modalités pédagogiques :
Alternance d'apports théoriques, pratiques et méthodologiques

Moyen d'encadrement :
L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :
Mise en situation

Validation :
Certificat de réalisation et attestation des acquis

ORGANISATION

Durée : nous contacter

Conditions tarifaires : nous contacter

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription
→ 01 60 79 74 21
→ formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITE

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE*

1ER DEGRE

OBJECTIFS :

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable, lors de ses activités, de préserver sa santé et d'assurer sa sécurité dans le respect des consignes établies selon des prescriptions des fiches de données de sécurité des agents chimiques dangereux et des notices de poste prévues par la réglementation

PROGRAMME :

Enseignements théoriques

- Principes de la prévention des risques chimiques :
- Risques liés aux Agents Chimiques Dangereux (ACD) :
 - Effets sur la santé
 - ACD classés Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR)
 - Atmosphères inertes
 - Incendie et explosion
- Pictogrammes de sécurité (Système Général Harmonisé - ONU)
- Etiquetage des produits et Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Equipements de protection individuelle
- Déversements accidentels
- Secours en cas d'exposition

Enseignements pratiques

- Etude des FDS et de l'étiquetage des ACD de l'établissement
- Identification des produits et des mesures de protection in situ



Public : Travailleurs manipulant des substances ou préparations dangereuses telles que définies dans le code du travail, ou travaillant dans un lieu où elles sont stockées ou utilisées.

Pré requis : Aucun

Modalités pédagogiques :
Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection

Moyen d'encadrement :
L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :
Evaluation diagnostique (en ligne **).
Evaluation formative par questionnaire oral.
Evaluation sommative par QCM (en ligne **).

Validation :
Certificat de réalisation et attestation des acquis

► **EPI non fournis**

ORGANISATION

Durée : nous contacter

Conditions tarifaires : nous contacter

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITE

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

* Cette formation obligatoire, issue du Code du Travail, ne constitue pas l'habilitation N1 de l'UIC.

** Les évaluations en lignes sont réalisables sur le smartphone du bénéficiaire, ou sur tablette ou ordinateur de l'établissement client, connectés à internet

PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE*

2EME DEGRE

OBJECTIFS :

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de diriger des opérations dans un environnement où sont présents des risques chimiques, en assurant la santé et la sécurité des travailleurs dans le cadre des mesures préalablement définies

PROGRAMME :

ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

Principes de la prévention des risques chimiques :

- Mesures de protection des travailleurs
Article du code du travail L4121-1 : les mesures de prévention sont à prendre par l'employeur pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des employés :
 - Les différents acteurs de prévention (employeur, assurance maladie, OPPBTP...)
 - Eviter et/ou d'évaluer les risques potentiellement présents
 - Planifier la prévention, adapter et organiser le travail à l'homme, remplacer ce qui est dangereux
 - Plan de prévention, PGC, PPSP, ICPE et SEVESO
- Surveillance médicale (suivi individuel renforcé)
- Evaluation du risque chimique
Article du code du travail L4121-3 : mettre en œuvre des actions de prévention et des méthodes de travail pour un meilleur niveau de sécurité et de protection (document unique d'évaluation des risques). Elle comprend :
 - La lecture des nouveaux pictogrammes (système général harmonisé, 2017) et des étiquettes de produits potentiellement dangereux
 - Les dangers des CMR et ACD sur l'environnement et sur la santé

Notices de postes et procédures d'intervention :

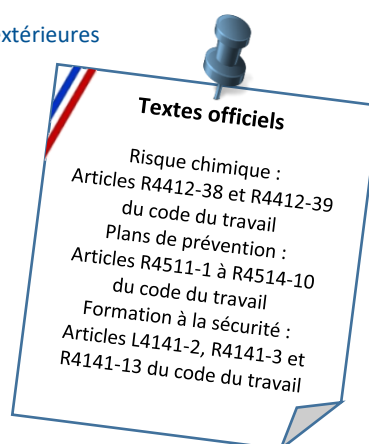
- Mesures en cas d'incident ou d'accident
 - Accident du travail
 - Maladie professionnelle
- Déversements accidentels
- Secours, incendie, évacuation
 - Plan d'Opération Interne
 - Plan Particulier d'Intervention

Dispositions spécifiques aux interventions d'entreprises extérieures

- Entreprise utilisatrice / entreprise extérieure
- Plan de prévention (obligatoire selon certains cas)
- CSE

ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Exploitation des instructions de sécurité de l'établissement



* Cette formation obligatoire, issue du Code du Travail, ne constitue pas l'habilitation N1 de l'UIC.

** Les évaluations en lignes sont réalisables sur le smartphone du bénéficiaire, ou sur tablette ou ordinateur de l'établissement client, connectés à internet

Public : Travailleurs encadrant du personnel manipulant des substances ou préparations dangereuses telles que définies dans le code du travail, ou travaillant dans un lieu où elles sont stockées ou utilisées

Pré requis : Avoir suivi la formation « Prévention des risques chimiques » 1^{er} degré ou équivalent

Modalités pédagogiques :
Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection

Moyen d'encadrement :
L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :
Evaluation diagnostique (en ligne **).
Evaluation formative par questionnaire oral.
Evaluation sommative par QCM (en ligne **).

Validation :
Certificat de réalisation et attestation des acquis

► **EPI non fournis**

ORGANISATION

Durée : nous contacter

Conditions tarifaires : nous contacter

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription
→ 01 60 79 74 21
→ formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITE

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

* des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

ATTESTATION D'APTITUDE A LA MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGENES – CATEGORIE 1

Cette attestation est nécessaire pour la manipulation des fluides frigorigènes. Or, on retrouve ces fluides dans de très nombreux domaines d'activité : dans le commerce (vitrine réfrigérée des grandes surfaces ou dans une boulangerie), dans l'industrie avec le froid industriel, dans les transports avec le froid embarqué, mais aussi chez les particuliers (systèmes de climatisation, pompes à chaleur) et chez les professionnels de la restauration collective (équipements de cuisine professionnelle)

OBJECTIFS :

Se préparer au passage de l'attestation d'aptitude à manipuler les fluides frigorigènes - catégorie 1.

Maîtriser les opérations de mise en service, de maintenance et d'exploitation des systèmes de climatisation (sauf climatisation automobile) de la catégorie 1 au sens de l'arrêté du 30 juin 2008.

PROGRAMME :

Théorie sur 2 jours :

- Rappel des notions essentielles de physique et thermique
- Incidence et impact des fluides frigorigènes sur l'environnement
- Réglementation concernant les fluides frigorigènes (UE) 517/2014
- Principe de fonctionnement d'une installation frigorifique : compresseur, condenseur, détendeur, évaporateur
- Technologies pertinentes permettant de remplacer les gaz à effet de serre fluorés ou d'en réduire l'utilisation, et sur leur manipulation sans danger

Travaux pratiques sur 2 jours portant sur les principaux thèmes listés pour la catégorie 1 dans l'arrêté du 29 février 2016

- Contrôle d'étanchéité
- Charge et récupération de fluide frigorigène
- Prescriptions et procédures de gestion, de stockage et de transport des fluides frigorigènes et huiles contaminés

Epreuve d'évaluation finale "Attestation d'aptitude" :

- Tests théorique et pratique tels que prévus par l'arrêté du 29 février 2016 pour la catégorie 1 par l'organisme certificateur APAVE

La validité de l'attestation d'aptitude est permanente.



Public : Toute personne du secteur génie climatique, de la réfrigération ou de la climatisation intervenant ou souhaitant intervenir sur des circuits frigorifiques

Pré requis : Etre titulaire d'un diplôme de niveau V – Avoir des connaissances sur les installations frigorifiques.

Modalités pédagogiques : Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique. Etude de cas concrets. Epreuves théoriques et pratiques d'évaluation finale.

Moyen d'encadrement : L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation : Mise en situation

Validation : Certificat de réalisation et attestation des acquis

► EPI non fournis

ORGANISATION

Durée : 4 jours + 0,5 jour pour l'évaluation

Conditions tarifaires : nous contacter ou consultable : <https://www.facmetiers91.fr/formation-continue/les-formations/>

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription
→ 01 60 79 74 21

ACCESSIBILITE

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA SECURITE – FORMATION REGLEMENTAIRE

OBJECTIFS :

Intégrer dans l'organisation de l'entreprise un Système de Management de la Sécurité (SMS) dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'encadrement, et en assurer l'audit interne.

PROGRAMME :

ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

- Contexte historique et culture de la sécurité
- Contexte réglementaire :
 - Obligations légales
 - Institutions représentatives du personnel
 - Responsabilité civile et pénale du dirigeant
- Evaluation des risques :
 - Document unique d'évaluation des risques
 - Plans de prévention entre entreprises utilisatrices et extérieures
- Les enjeux de la sécurité dans l'entreprise
- Présentation du concept de SMS
 - Définition
 - Référentiels couramment utilisés (dont OHSAS 18002)

Public : Chefs d'entreprises, chefs d'établissements, responsables santé et sécurité, encadrement

Pré requis : aucun

Modalités pédagogiques :
Supports d'animation pédagogique standardisés

Moyen d'encadrement :
L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :
Mise en situation

Validation :
Certificat de réalisation et attestation des acquis

ORGANISATION

Durée : nous contacter

Conditions tarifaires : nous contacter

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITE

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé



PERSONNE COMPETENTE EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

OBJECTIFS :

Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des agents, à l'amélioration de leurs conditions de travail, veiller à l'observation des prescriptions légales en ces matières, assister l'employeur dans la démarche d'évaluation des risques en vue d'élaborer et de mettre à jour le document unique, organiser et planifier des actions de prévention et suivre leur mise en œuvre

PROGRAMME :

Appréhender la prévention des risques, ses acteurs et ses ressources

- La demande des pouvoirs publics en matière de prévention des risques professionnels
- Définitions fondamentales en référence aux normes européennes notamment NF EN 292-1 et 2 de 12/1991, NF EN 292-2/A1 de 06/1995 et NF EN 1050 de 01/1997
- Les principaux acteurs de la prévention, les ressources et appuis disponibles pour les entreprises

Connaître et exercer le rôle de la personne compétente en prévention des risques professionnels

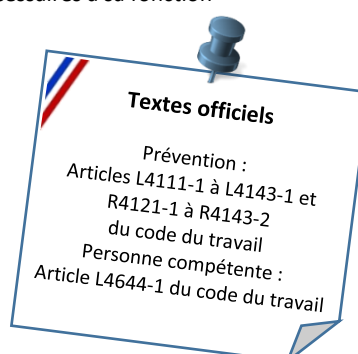
- Inspections
- Etudes de postes
- Analyse de la pénibilité
- Contribution au document unique d'évaluation des risques
- Contribution au rapport et programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
- Registre de sécurité, documents de vérifications techniques, registre de déclaration d'accidents bénins

Appréhender le fonctionnement et missions de la CSSCT du CSE

- Droits d'alerte et de retrait
- Etudes de cas
- Etudes de postes in situ

Evaluer les facteurs de risques professionnels, moyens de prévention et de protection à mettre en œuvre

- Obligations réglementaires par facteur de risque
- Analyser les accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles avec les critères et outils pertinents
- Mettre en œuvre ou renforcer les mesures de prévention adaptées en utilisant toutes les mesures concourant à la sécurité : plans de prévention, protocoles de sécurité, autorisations de travail, formation...
- Trouver et utiliser les ressources documentaires nécessaires à sa fonction



Public : Salariés désignés par l'employeur comme « personnes compétentes » pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Pré requis : aucun

Modalités pédagogiques :

La méthode pédagogique est active et participative. Elle valorise les expériences des participants et leur permet d'effectuer une véritable analyse de leurs pratiques, pour accélérer leurs performances

Moyen d'encadrement :

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :

Mise en situation

Validation :

Certificat de réalisation et attestation des acquis

ORGANISATION

Durée : 3 jours

Conditions tarifaires : nous contacter ou consultable : <https://www.facmetiers91.fr/formation-continue/les-formations/>

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITE

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

REALISER ET METTRE A JOUR SON DOCUMENT UNIQUE

OBJECTIFS :

- Apporter de façon concrète une méthodologie relative à l'évaluation des risques.
- Créer le document unique et adopter une forme « actualisable »

PROGRAMME :

Enseignements théoriques

- Obligations d'évaluation des risques dans le code du travail
- Modalités de réalisation du document (forme, contenu)
- Outils d'analyse et méthodes
- Association d'autres participants à l'évaluation
- Modalités d'évaluation des risques selon l'activité de l'établissement
- Suivi du document unique et planification des actions de prévention
- Lien avec l'analyse de la pénibilité

Enseignements pratiques

- Exercices d'évaluation in situ
- Exercices avec vidéos comportant des situations à risques

Public : Chefs d'entreprises, chefs d'établissement publics et privés, personnes chargées de la santé et de la sécurité

Pré requis : aucun

Modalités pédagogiques :
Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection

Moyen d'encadrement :
L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :
Mise en situation

Validation :
Certificat de réalisation et attestation des acquis

ORGANISATION

Durée : nous contacter

Conditions tarifaires : nous contacter

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription

→ 01 60 79 74 21

→ formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITE

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles, contactez le référent handicap : mission.handicap@fdme91.fr

*des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé

